

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Froulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Froulx, Gérant.

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Eparçons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Le Sacré-Cœur de Jésus et le peuple canadien.—Le Pape arbitre et médiateur universel.—Le cardinal Taschereau et les intérêts agricoles.—La tour Eiffel.—L'Œuvre de la Propagation de la Foi de Lyon.

Causerie agricole : L'élevage du cheval : Pâturage ; 3e période du poulain.

Sujets divers : Nourriture du poulain.—La fenaison.—Le cochon.

Choses et autres : Eau de puits.—Le vert de Paris.

Recettes : Confitures des fraises.—Moyen de détruire les herbes dans les allées de jardins.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Sacré-Cœur de Jésus et le peuple canadien.—Dans une admirable lettre au directeur du *Règne du Sacré-Cœur*, Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, rend à la foi de ses compatriotes un témoignage qui les honore grandement.

Voici quelques extraits de cette lettre : " Dans notre heureuse contrée, providentiellement soustraite aux influences néfastes de la grande révolution française, la foi est encore très vive ; Notre-Seigneur y compte presque autant d'adorateurs sincères que de catholiques ; le sentiment religieux n'y est pas à l'état latent, mais il se manifeste au grand jour sans respect humain comme sans ostentation, par l'accomplissement exact des devoirs

multiples du chrétien, par un attachement inébranlable à la sainte Eglise, par un dévouement sans bornes au Souverain Pontife et la défense intrépide de son domaine temporel et spirituel.

" La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ne pouvait manquer de se développer au sein de nos religieuses populations ; aussi les paroisses, les communautés, les maisons d'éducation sont-elles consacrées à ce divin Cœur, et le premier vendredi de chaque mois, on voit une foule de catholiques pieux, hommes et femmes, s'approcher de la Sainte Table.

" Je ne veux pas dire par là que tout soit parfait sur nos rivages ; non, il y a malheureusement des ombres au tableau ; mais notre pays, du moins n'offre pas le spectacle navrant d'une nation qui court aux abîmes d'une déshonorante apostasie. "

Le Pape arbitre et médiateur universel — Sous l'inspiration de Léon XIII des congrès catholiques, organisés dans plusieurs pays de l'Europe, en Allemagne, en Bavière, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Autriche, ont formulé des vœux explicites en faveur du rétablissement du pouvoir temporel de la papauté. C'est là un grand acte dont la portée est immense. Les conclusions adoptées par ces congrès se trouvent résumées dans ces deux propositions, adoptées elles-mêmes dans la séance solennelle tenue à l'Université-Laval, le 28 avril dernier : " 1. Que pour sauvegarder les intérêts spirituels de l'Eglise il faut que son chef soit revêtu de la souveraineté temporelle afin d'assurer son indépendance et sa liberté d'action, et qu'il est du devoir de tous les catholiques de favoriser par tous les moyens, dont ils peuvent disposer, le rétablissement de cette Souveraineté.

" 2. Que le pouvoir temporel de la papauté est également nécessaire aux intérêts matériels, à la paix et à la prospérité des Etats, et qu'en travaillant à son rétablissement les souverains et les peuples assureront leur bon-